

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 1^{er} octobre 2009, Salle du Nord, 20h15

Monsieur Jean-Martin STOLL, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Monsieur le représentant de la presse ainsi que le public.

Sont présents : Mesdames et Messieurs Eric BARROUD, Christian BERTSCHI, Marie-José BOURQUIN, Bénédicte CHRISTOFORIDIS, José CRESPO, Pierre-Alain DUBOIS, Candice DUFRESNE, Jean-Pierre DULEX, Mary-Line FASOLETTI, Maurice FELLI, Anne-Sylvie GAY, Jean-Michel GIL, Bernard GRANDJEAN, Gabrielle GUIGNARD, André HEFTI (2^{ème} appel), Luzia KAEPPELI, Max KNECHT, Silvano MELI, Diana MELLY (2^{ème} appel), Isabelle MERMOD GROSS, Vincent MOTTIER, Jean-Robert NEVEU, Daniel NIKLES, Kim OPPENHEIM, René PAVILLARD, Martine RUCHET, Isabelle SAUSER, Lise SAUSER, Michel SCHADT, Jean-Martin STOLL, Sebastiano TAMBURELLO, Michel TAUXE, Evelyne TISSOT, Jean-Frédéric TISSOT, René VAUDROZ.

Sont excusés : Mesdames Isabelle GIRAUD, Eliane HUBERT, Catherine MOILLEN GIOBELLINA, et Messieurs Jacques MANIGLEY, Serge MOREL, Giuseppe REPICI, Jan SANDEN, Eric VAGNIERES.

Sont absents : Messieurs Christian BRIDE et Lawrence WARE.

Le premier appel fait constater la présence de 33 conseillers. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2009

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2009 a été adressé à chaque conseiller.

Monsieur Jean-Martin STOLL signale qu'il y a eu une correction à la page 212, 2^{ème} paragraphe, Monsieur Christian BERTSCHI étant Président de la Commission de Gestion et non pas de la Commission des Finances. Il est étonné que personne ne lui ait signalé cette erreur et se demande si les procès-verbaux sont effectivement lus.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

3. ASSERMENTATION

Aucune.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Monsieur Jean-Martin STOLL a fait disposer les sièges en hémicycle comme il en avait parlé lors de la première séance qu'il avait présidée. A la fin du Conseil, il demandera l'avis des Conseillers afin de savoir si cela vaut la peine d'étudier la possibilité d'installer les chaises de cette manière à la Maison de Paroisse. Il lui semble que cela doit être possible mais si les membres du Conseil estiment que cela n'amène aucun avantage, on ne va pas le faire.

Monsieur STOLL a reçu une lettre de l'ARDA (Association régionale pour le développement du District d'Aigle) signée par sa Présidente, Madame Annie OGUEY, signalant la nomination d'un nouveau délégué économique en la personne de Monsieur Pierre Anderegg de Noville. Il lui souhaite le plus grand succès dans ses nouvelles fonctions.

Monsieur STOLL a reçu de la part de Monsieur Lawrence WARE une lettre datée du 17 septembre 2009 notifiant sa décision de quitter la Commission de Gestion. Au vu de ses fréquents déplacements à l'étranger, il ne peut convenablement œuvrer au sein de cette Commission qui demande une disponibilité et un travail important. C'est cependant avec regret qu'il quitte celle-ci qui lui a permis de découvrir et d'appréhender notre Commune sous un nouveau jour. Cette démission explique l'existence du point 10 de l'ordre du jour.

Depuis la dernière séance, Monsieur le Président a représenté le Conseil communal à deux reprises :

- le 26 juin dernier, le Conseil communal de la Commune d'Aigle a siégé en nos murs. Il nous y a représenté. Il remercie les autorités aiglannes de nous avoir ainsi rendu visite,
- le 26 septembre, il a participé à la journée de réception des nouveaux jeunes citoyens, ceux de la classe 1991. Ils ont pu visiter les installations techniques des centres sportifs et escalader la via ferrata de Plan-Praz avec l'aide et les conseils avisés de notre collègue, Monsieur René PAVILLARD, qui est à l'origine de la création des deux via ferrata de Leysin. La réception s'est terminée par un excellent repas servi au restaurant de la Piscine. Merci aux organisateurs de cette belle journée.

DECES ET NAISSANCES

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de deux habitants de la Commune.

Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus. Il s'agit de Madame et Monsieur

Lucia ANDREY

Robert PERNET

Monsieur Robert PERNET était le père Madame Isabelle SAUSER. Qu'elle soit assurée de toute notre sympathie. Notre sympathie va aussi à Monsieur Giuseppe REPICI, qui s'est fait excuser car son père est décédé il y a deux jours.

Monsieur le Président a le plaisir d'annoncer qu'il y a eu sept naissances dans la Commune depuis le dernier Conseil. Il s'agit de

Jonas OTT
Noane ROD
Jade BENSELIN
Diana MUTLU

Isobel SAWYER
Eloan ANDALORO
Elvis ANDERSSON

Nous nous associons à la joie des nouveaux parents auxquels vont toutes nos félicitations.

VOTATIONS

Le 27 septembre dernier, le peuple a été appelé à se prononcer, par votations, sur 2 objets fédéraux et 4 cantonaux. Les résultats pour Leysin ont été les suivants :

VOTATIONS FEDERALES

1. Arrêté fédéral du 13 juin 2008 relatif au financement additionnel de l'AI par un relèvement temporaire des taux de la TVA, modifié par l'arrêté fédéral du 12 juin 2009 portant modification de cet arrêté		2. Arrêté fédéral du 19 décembre 2008 portant suppression de l'initiative populaire générale	
Participation	38,11 %	Participation	37,94 %
Bulletins rentrés	455	Bulletins rentrés	453
Blancs	3	Blancs	18
Nuls	0	Nuls	0
Bulletins valables	452	Bulletins valables	435
OUI	286 (63,27 %)	OUI	316 (72,64 %)
NON	166 (36,73 %)	NON	119 (27,36 %)

VOTATIONS CANTONALES

1. Initiative populaire "pour une police unifiée et plus efficace"		2. Modification de l'article 65 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (hébergement médico-social)	
Participation	38,53 %	Participation	38,53 %
Bulletins rentrés	460	Bulletins rentrés	460
Blancs	11	Blancs	2
Nuls	0	Nuls	0
Bulletins valables	449	Bulletins valables	458
OUI	188 (41,87 %)	OUI	436 (95,2 %)
NON	261 (58,13 %)	NON	22 (4,8 %)

3. Introduction de l'article 63a dans la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (école à journée continue)		4. Modification de l'article 106 et introduction de l'article 125a dans la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (création du nouveau Ministère public cantonal)	
Participation	38,61 %	Participation	38,27 %
Bulletins rentrés	461	Bulletins rentrés	457
Blancs	13	Blancs	40
Nuls	0	Nuls	0
Bulletins valables	448	Bulletins valables	417
OUI	342 (76,34 %)	OUI	331 (79,38 %)
NON	106 (23,66 %)	NON	86 (20,62 %)

Fin août, il a reçu de la part des services de l'Etat de Vaud le calendrier des prochaines élections communales, fédérales et cantonales qui débiteront aux dates suivantes :

- Elections communales : le 13 mars 2011
- Elections fédérales : 23 octobre 2011
- Elections cantonales : 11 mars 2012

Les détails de ce calendrier seront joints lors de l'envoi du procès-verbal.

Monsieur le Président rappelle les dates des prochaines séances du Conseil communal qui auront lieu à la Maison de Paroisse

jeudi 29 octobre 2009

jeudi 17 décembre 2009

Il rappelle également que le procès-verbal de cette séance pourra être consulté dans quelques jours sur le site internet de la Commune.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 7/2009 - CREATION DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DES ORMONTS ET LEYSIN (AISOL) – NOUVELLE ADOPTION DES STATUTS

Madame Eliane HUBERT, rapporteur, étant absente, c'est Monsieur José CRESPO, Président, qui donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis municipal.

Monsieur Jean-Martin STOLL ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis :

1. de renoncer à l'amendement au préavis no 2/2008 modifiant l'article 28 du projet de statuts de l'AISOL tel que voté lors de la séance du Conseil communal du 2 juillet 2008,

2. par voie de conséquence d'adopter les statuts tels que proposés, sans aucune modification,
3. de confirmer l'approbation de la constitution de l'AISOL et le mandat donné à la Municipalité de prendre toutes mesures utiles pour la mise en oeuvre de l'association constituée,
4. par ailleurs accepter la constitution d'un groupe de travail intercommunal et l'inscription, au budget 2010, du montant nécessaire à la participation de notre Commune aux frais d'étude pour la construction d'un collège centralisé au Sépey.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à la majorité avec 32 OUI, 1 NON et 1 abstention.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 8/2009 - VENTE DE LA PARCELLE RF NO 891 A LA FONDATION RUCHONNET 18 POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DU SPORT VAUDOIS

Madame Bénédicte CHRISTOFORIDIS, Rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis municipal.

Monsieur José CRESPO, Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur Jean-Martin STOLL ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis :

1. d'autoriser la Municipalité à vendre à la Fondation Ruchonnet 18 la parcelle RF no 891 de 4'634 m² pour le prix global de fr. 500'000,-- aux conditions fixées dans le présent préavis, aux fins d'y construire la Maison du Sport Vaudois,
2. d'accepter que le produit de la vente soit investi dans des installations sportives communales complémentaires ou soit affecté à l'amélioration ou à l'entretien de nos centres sportifs.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 9/2009 - CREDIT D'ETUDE POUR LA REFECTION DES CENTRES SPORTIFS DE CRETTEX JAQUET ET DE LA PLACE LARGE

Messieurs Christian BRIDE, Président, et Jacques MANIGLEY, Rapporteur, étant absents, c'est Madame Anne-Sylvie GAY, membre de la Commission, qui donne lecture du rapport qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis municipal.

Monsieur José CRESPO, Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur Jean-Martin STOLL ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 152'039.10 afin de procéder à une étude pour la réfection des centres sportifs de Crettex Jaquet et de la Place Large,
2. de financer cette dépense par prélèvement sur les liquidités courantes.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 10/2009 - REMPLACEMENT DE LA COMMANDE DU FOND MOBILE DE LA PISCINE DU CENTRE SPORTIF DE LA PLACE LARGE

Messieurs Christian BRIDE, Président, et Jacques MANIGLEY, Rapporteur, étant absents, c'est Madame Anne-Sylvie GAY, membre de la Commission, qui donne lecture du rapport qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis municipal.

Monsieur José CRESPO, Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur Jean-Martin STOLL ouvre la discussion.

Monsieur CRESPO estime qu'il est vrai que la commande est très importante mais il rappelle qu'il y a aussi un escalier extérieur, dont la Commission de Gestion a déjà, à plusieurs reprises, fait mention dans son rapport, escalier qui est fermé depuis près de 3 ans car il est dangereux. Il avait été dit qu'il serait remplacé. Or, cela n'a toujours pas été fait. C'est clair que ce n'est pas aussi important que le remplacement de cette commande, mais l'escalier ne permet plus un accès direct au restaurant, ce qui prêterite fortement la gérante.

Monsieur Patrick BLATTI, Municipal, informe qu'effectivement l'escalier n'a pas encore été changé car les devis demandés pour sa réfection étaient beaucoup trop élevés. Par contre, celle-ci est prévue dans le crédit d'étude pour la réfection des centres sportifs.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 37'250.-- afin de procéder au remplacement de la commande du fond mobile de la piscine du Centre sportif de la Place Large,
2. de financer cette dépense par prélèvement sur les liquidités courantes et de l'amortir sur une période de 5 ans.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à la majorité avec 33 OUI et 1 abstention.

9. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 11/2009 - REMPLACEMENT D'UN COLLECTEUR D'EAUX CLAIRES SUR PARCELLE RF NO 532 " PPE MON TRAVAIL "

Monsieur Jan SANDEN, Rapporteur, étant absent, c'est Madame Diana MELLY, Présidente, qui donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis municipal.

Monsieur José CRESPO, Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur Jean-Martin STOLL ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 95'590.--, TTC, pour le remplacement d'un collecteur d'eaux claires sur la parcelle RF no 532 "PPE Mon Travail",
2. de financer cette dépense par prélèvement sur les liquidités courantes et de l'amortir sur une période de 15 ans.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

10. NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE GESTION

Suite à la démission de Monsieur Lawrence WARE (GIL), Monsieur José CRESPO propose Madame Lise SAUSER (GIL).

Aucune autre proposition n'étant faite, Monsieur le Président soumet cette proposition au vote. Madame SAUSER est élue à l'unanimité.

Monsieur STOLL a ainsi l'occasion de dire à Madame SAUSER le plaisir que nous avons à la revoir parmi nous. Il lui souhaite le meilleur pour sa santé ainsi que pour son avenir au sein du Conseil communal et de la Commission de Gestion.

11.- COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Eclairage public

Monsieur Richard CALDERINI, Municipal, signale qu'il y a eu quelques soucis concernant l'éclairage public. Il a fallu faire une fouille vers le chalet Peter Pan, pour changer un câble et actuellement, on est entrain de changer également un câble à la route de la Cité. Il restera encore un tronçon à réparer, c'est celui du Chemin du Clos.

En ce qui concerne la route de la Cité, Télédís a pris en charge le 60 % de la fouille.

Route de Crettaz

Monsieur CALDERINI, rappelle que concernant le mauvais état de la route de Crettaz (depuis la Place Large) il faut savoir que celle-ci a été goudronnée il y a plus de 10 ans, sans fond d'encaissement. Elle est classée avec un tonnage maximum de 5 t. Durant ces 10 ans, 13 chalets ont été construits le long de cette route sur les 23 existants. Il faut se représenter l'ampleur des transports qui ont été effectués.

De plus, le vieux collecteur principal s'est affaissé, ce qui a été constaté suite à la construction du dernier chalet qui a été inondé lors de récents orages. Une étude est en cours pour le remplacement de ce collecteur et des dispositions doivent également être prises avec les divers autres services intéressés. C'est pourquoi, il a été décidé de laisser cette route telle quelle pour le moment.

Bâtiments scolaires

Madame Marie-José JULMI, Municipale, informe qu'en complément à l'évaluation de la sécurité du parc immobilier scolaire, un dépistage de l'amiante a été effectué.

Le résultat a démontré la présence d'amiante dans une seule classe.

Les travaux d'assainissement ont été effectués par une entreprise spécialisée au début juillet et Madame JULMI peut dès lors certifier que l'ensemble des bâtiments mis à disposition des élèves offre toute la sécurité nécessaire.

Sortie des aînés

Madame JULMI signale que 92 retraités ont participé à la sortie des aînés qui s'est très bien déroulée.

Situation médicale

Madame JULMI communique que Monsieur le Dr Van Otterlo a mis un terme à la période de remplacement de feu Monsieur le Docteur Walker au 31 août 2009. Malheureusement, on se retrouve dans la même situation que l'année dernière.

La Municipalité est préoccupée par cette situation. Divers contacts ont été pris. Elle entreprend tout ce qui peut être fait dans le cadre de sa mission.

Les professionnels de la santé sont favorables à la création d'un cabinet de groupe et des démarches allant dans ce sens sont entreprises.

Ressources humaines

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, donne connaissance des nouveaux employés engagés à la Commune, soit :

- Madame Carole FAVRE, secrétaire comptable, en remplacement de Madame Claudine STEFFEN, qui a pris sa retraite,
- Monsieur Julien VOGT, apprenti agent d'exploitation, option voirie. Ce poste a été mis au concours. Quatre personnes ont postulé, dont une de Leysin qui, malheureusement, ne convenait pas pour des questions propres à cette formation,

- Mademoiselle Mélanie MASNARI, ancienne apprentie, a été engagée pour s'occuper de la taxe de séjour. On s'est aperçu qu'il y avait beaucoup de choses à remettre en place concernant cette taxe de séjour : encaissement, règlement, etc, et c'est pour cette raison qu'il a été décidé de créer ce poste à 100 %,
- Monsieur Christian FRANCO, Boursier communal, en remplacement de Monsieur Johannes LOMETTO, démissionnaire. Monsieur FRANCO a été Boursier adjoint à la Commune de Morges durant 15 ans et Boursier à la Commune d'Aubonne. Nous avons décidé d'engager quelqu'un qui connaît bien le fonctionnement de la bourse communale,
- Monsieur Alexandre FAVRE, entrera en fonction le 1^{er} novembre 2009 comme Chef du Service des travaux et des eaux. Il est contremaître en génie civil. Il a un CFC de paysagiste et de maçon.

Site internet de la Commune

Monsieur UDRIOT rappelle que la Municipalité est attachée à la communication et c'est la raison pour laquelle elle a décidé de changer le site internet de la Commune.

Celui-ci est convivial et simple à utiliser. On pourra y faire apparaître des comptes-rendus avec photos comme par exemple la sortie des aînés, la réception des jeunes citoyens ou toutes autres manifestations dans la Commune.

Fusion des Communes

Monsieur Jean-Marc UDRIOT tient, au nom de la Municipalité à remercier sincèrement et chaleureusement les Conseillers communaux qui s'engagent dans les groupes de d'étude intercommunaux. C'est un long travail.

Par ailleurs le planning concernant cette fusion est le suivant :

- préavis dans le courant de l'automne qui sera le même pour les 4 communes,
- ce préavis sera à l'ordre du jour d'une séance du Conseil communal en janvier 2010,
- votation populaire fixée par le Conseil d'Etat avant le 13 juin 2010.

En ce qui concerne les séances d'informations à la population, elles ne peuvent pas avoir lieu tant que les Conseils communaux n'ont pas fini leur travail.

Morgue

Monsieur UDRIOT rappelle qu'un préavis avait été établi en 1996 concernant la réfection de la morgue mais rien n'a été exécuté.

L'emplacement actuel de cette morgue n'est pas judicieux.

La Municipalité n'a pas trouvé d'autres emplacements pour l'installation d'une morgue, c'est pourquoi elle s'est approchée des responsables de la Clinique Miremont. En vue de l'extension du bâtiment, il y aurait la possibilité de créer une morgue pour la Commune. Une étude est en cours.

Si un accord peut être trouvé, un préavis sera alors adressé au Conseil communal.

Discothèque

Monsieur UDRIOT informe que la Municipalité a pris contact avec SHMS pour leur demander si leur discothèque pourrait être ouverte au public. SHMS était assez favorable à cette proposition mais a finalement refusé pour des raisons de sécurité avec leurs étudiants.

Un contact a également eu lieu avec un tenancier de bar qui a, paraît-il un projet dont on attend des précisions.

En ce qui concerne la Place des Feuilles, une appréciation a été faite sur cet emplacement. Finalement, si l'on réfléchit, on peut diviser la Commune en quatre parties, soit 25 % = quartier du Village, 25 % = quartier des Esserts et 50 % = Feydey (écoles internationales). En ce qui concerne la circulation et afin d'éviter des problèmes, il serait plus judicieux de créer une discothèque dans les hauts de la station.

Par ailleurs, une étude est en cours pour une discomobile éventuellement à l'intérieur du centre sportif de la Place Large.

12.- INTERPELLATIONS

Monsieur Jean-Martin STOLL a reçu une interpellation de la part de Monsieur Daniel NIKLES concernant les travaux de réfection de la route de Crettaz.

Il demande à ce dernier si la communication de Monsieur CALDERINI lui suffit ou s'il maintient son interpellation.

Monsieur NIKLES se satisfait pleinement des informations de Monsieur CALDERINI. Il le remercie. Il retire son interpellation.

13.- POSTULATS

Aucun.

14.- MOTIONS

Aucune.

15.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Chaises en hémicycle

Monsieur STOLL demande qui estime que l'on peut disposer les chaises en hémicycle lors des séances du Conseil communal à la Maison de Paroisse.

21 personnes sont d'accord avec cette proposition.

Monsieur le Président tentera de préparer la salle de cette manière pour la séance du 29 octobre prochain.

Manège

Madame Candice DUFRESNE demande si l'étude de faisabilité concernant la vente du Manège est terminée. Si oui, est-ce qu'il y a eu des offres ? Si non, est-ce que des travaux sont envisagés ? Enfin, qu'advient-il du bail de Monsieur Michel TAUXE, locataire ? Elle rappelle que ces points figurent dans le procès-verbal de la séance de la commission du Manège du 12 janvier 2009.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT rappelle que le dossier du Manège a déjà fait 4 législatures et il est passé dans les mains d'autant de Municipaux et qu'il n'est pas possible de le reconstruire sur ce terrain. Il y a aussi eu un projet à la Place des Feuilles mais la personne qui avait présenté ce projet n'y a pas donné suite. La Place des Feuilles a trouvé d'autres affectations et, finalement, un Manège à cet endroit ne s'est pas avéré judicieux. Il y avait également un problème de coûts.

Il semblerait aujourd'hui que l'on pourrait envisager la construction d'un Manège en zone agricole. Le Service territorial a été approché dans ce sens. Il a reçu une réponse orale, qui doit être confirmée par écrit, et qui stipule que si nous restons dans un domaine touristique et de formation, et qu'il y a aussi une connotation agricole, ce serait alors possible.

On est entrain de réfléchir sur quel genre de territoire il pourrait être construit. La Municipalité veut conserver un Manège. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de travaux ? La Municipalité estime qu'on ne peut pas investir de l'argent dans un endroit où le bâtiment ne tiendra pas longtemps debout. Il y a aussi la possibilité de construire en face du bâtiment actuel, là où il y avait les concours de bétail, mais la nature du terrain est exactement la même que de l'autre côté.

Aujourd'hui, on en est à réfléchir pour trouver un emplacement où l'on pourrait construire un Manège. Partant de là, cela ne sert à rien de réunir la Commission si l'on n'a rien à proposer. Il faut arriver avec un projet.

Ni Monsieur UDRIOT, en tant que Syndic, ni ses collègues de la Municipalité, n'ont l'intention de dépenser de l'argent pour ce Manège en l'état actuel, construit sur un terrain instable. Si des personnes ont des solutions pour résoudre ce problème, il est preneur. Il souhaite que ce dossier soit réglé avant la fin de la législature.

Monsieur CRESPO demande si, actuellement, ce Manège est sûr. Est-ce qu'il n'y a pas de risques pour les utilisateurs ?

Monsieur UDRIOT informe que des travaux seront réalisés sur le collecteur se trouvant sous le paddock cet automne. En ce qui concerne les problèmes de sécurité, il y a un locataire. Si celui-ci nous dit qu'il y a un problème de sécurité, on réagira. S'il estime que c'est dangereux, il nous le dira. On peut lui faire confiance.

Madame DUFRESNE souhaite que les sols du paddock et du Manège soient améliorés en mettant, par exemple, des copeaux de bois car ils sont trop durs et dangereux pour les chevaux et les gens.

Monsieur UDRIOT rappelle que deux fois par année, des copeaux sont amenés par camion.

Travaux au centre du Village

Monsieur Eric BARROUD tient à relever l'esthétique du centre du Village suite aux travaux réalisés ces deux dernières années (trottoirs en pavés, arrangements floraux) et il tient à remercier la Municipalité.

Monsieur STOLL remercie Monsieur BARROUD et tous ceux qui ont réalisé ces travaux avec le moins d'ennuis possibles dans la Commune.

Monsieur CRESPO estime également que le centre du Village est magnifique mais il tient à signaler deux choses :

- le grand panneau signalétique qui permettait aux touristes de se retrouver dans la station a disparu. Va-t-il être réinstallé et où ?
- concernant le carrefour, est-ce que les bosses seront signalées ?

Monsieur Denis RIME, Municipal, informe que le marquage est en cours. En ce qui concerne le panneau, tout le concept doit être revu. Une étude est en cours.

Garderie

Madame Bénédicte CHRISTOFORIDIS rappelle qu'un espace protégé pour les enfants avec une petite aire de jeux devait être créé devant la garderie. Actuellement, il y a un filet en plastique qui est tendu, très peu esthétique et pas efficace.

Elle demande si quelque chose est prévu ou si le budget a été dépassé et qu'il n'y a plus de liquidités.

Monsieur UDRIOT, Syndic, communique que le budget est parfaitement tenu. Il est d'accord avec Madame CHRISTOFORIDIS. Simplement, le projet présenté par l'architecte ne convenait pas à la Municipalité. Des solutions sont cherchées pour aménager ce préau. De plus, les accès au bâtiment doivent aussi être modifiés. Il souligne également que les six appartements sont loués.

Taconnages

Monsieur José CRESPO demande comment cela se fait que sur la route des Esserts, en face de chez Lietta, les taconnages ont été réalisés rapidement, ce qui était une nécessité alors qu'en bas du chemin de la Montagne, en face de l'hôtel de la Tour d'Aï, on a, depuis deux ans, le trottoir qui n'est pas réparé. De plus, sur la route des Ormonts, au débouché du chemin des Asters, un trou fait que tous les camions, avec des remorques, sautent ce qui provoque un bruit épouvantable pas seulement pour les habitants mais également pour les clients de l'hôtel de la Tour d'Aï. C'est vraiment détestable. Il ne sait pas si quelque chose est prévu.

Monsieur Richard CALDERINI, Municipal, informe qu'il ne faut pas tout mélanger. Le chantier des Esserts était un chantier de la Romande Energie et la Commune n'était pas maître de chantier.

En ce qui concerne le Village, il est d'accord avec Monsieur CRESPO. Les travaux prévus au début de l'année n'ont pas pu être réalisés mais le nécessaire sera fait avant l'hiver.

Tous-ménages de Leysin Tourisme

Monsieur CRESPO demande ce qui est prévu concernant la distribution du tous-ménages de Leysin Tourisme informant sur les activités touristiques dans la station.

Monsieur Patrick BLATTI, informe que celui-ci ne sera plus distribué mais qu'il y aura trois possibilités pour le consulter :

- internet
- au bureau de Leysin Tourisme
- ou sur demande auprès de Leysin Tourisme, il pourra être adressé par courrier

Monsieur CRESPO estime que cela sera un manque pour les sociétés locales qui n'ont pas les moyens financiers d'investir pour de la publicité et qui publiaient leurs manifestations et activités sur ce tous-ménages.

Fusion des communes

Monsieur Jean-Robert NEVEU revient sur le fait que les séances d'informations concernant la fusion des communes auraient lieu après que les commissions se soient exprimées.

Or, il a appris que la Commune d'Yvorne a reçu Monsieur Philippe LEUBA, Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'Intérieur, la semaine passée. Il s'est exprimé à ce sujet. C'était très intéressant. Ne pourrait-on pas faire de même ?

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, parlait de séances pour la population et non pas pour le Conseil communal. A Yvorne, Monsieur LEUBA est venu au Conseil communal. Il a prévu de demander à Monsieur LEUBA de venir au dernier Conseil communal de cette année, mais voulait s'en entretenir avec Monsieur le Président du Conseil communal avant de publier une information à ce sujet.

Monsieur NEVEU estime que si Monsieur LEUBA vient au mois de décembre, ce serait bien qu'un tous-ménages soit adressé à la population. A Yvorne, la salle était pleine.

Monsieur CRESPO tient à signaler que concernant les fusions des communes, il a trouvé un document très intéressant sur le site de l'Etat de Vaud qui s'intitule "le guide pour les fusions de communes du Canton de Vaud". Vous pouvez le trouver sous

<http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/fusions-de-communes/guide-pour-les-fusions-de-communes/>

La lecture de ce guide lui a beaucoup appris et lui a ouvert l'esprit par rapport à des problématiques qu'il n'avait pas envisagées. Il invite tous les membres du Conseil à le consulter.

Eclairage public

Monsieur Jean-Robert NEVEU demande s'il est prévu de changer les trois réverbères du Sarazin à Vers Chenaux à la Rue de la Gare. Les propriétaires se donnent de la peine à fleurir cet endroit et il y aurait lieu de revoir l'éclairage.

Monsieur Richard CALDERINI, Municipal, informe qu'il y a encore beaucoup de socles qui sont vides. Ils sont alimentés avec un câble mais n'ont pas de candélabres. Il faut d'abord terminer la pose de ceux-ci avant de remplacer les anciens.

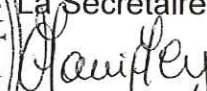
La parole n'étant plus demandée. L'ordre du jour étant épuisé et Monsieur le Président aussi, il clôt la discussion.

Madame la Secrétaire procède au contre-appel.

Monsieur le Président remercie les conseillers et conseillères et souhaite à tous et à toutes un bon retour chez eux.

La séance est levée à 21h40.

Leysin, le 3 octobre 2009

Pour le Conseil communal :
Le Président :  La Secrétaire : 
Jean-Martin STOLL Nicole MANIGLEY

